

QUESTION D'ACTUALITE

Groupe socialiste, écologiste et républicain

Frédéric MAGUIN, conseiller départemental du canton de Nancy 3

Président de la commission Agriculture et Environnement



Monnaie locale du bassin de vie nancéien

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

La Meurthe-et-Moselle, et plus particulièrement le bassin de vie nancéien, verra bientôt circuler sa « Monnaie locale complémentaire », dénommée « Le Florain ».

Ce projet local d'initiative citoyenne est porté par un collectif de citoyens engagés et déterminés à être acteurs de leur consommation et de leurs échanges économiques.

A l'image des Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) ou d'autres réseaux d'échanges et de savoir, les défenseurs d'une monnaie locale placent les valeurs d'éthique, d'entraide, de coopération et de solidarité au cœur de leur démarche.

Par ailleurs, en créant et en développant un réseau de professionnels (commerçants, producteurs, ou encore associations ou entreprises de services...) « labellisés » sur une zone délimitée, la mise en circulation d'une monnaie locale complémentaire citoyenne favorise la consommation locale et responsable, l'échange de produits et de services à forte valeur écologique et sociale, ainsi que les circuits courts. Elle relocalise les échanges.

Autorisées par la loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, il existe à l'heure actuelle en France une trentaine de monnaies locales citoyennes en circulation (complémentaires de l'euro).

Compte tenu des enjeux qu'un tel projet représente pour le développement durable de nos territoires, je souhaiterais savoir, avant que cette monnaie locale ne soit effective, si le département de Meurthe-et-Moselle pouvait accompagner cette initiative sociale et solidaire qu'est le Florain ?

Je vous remercie.